

QUELQUES MOTS SUR LE NOUVEAU GOÛT DE LA RÉGLEMENTATION

par **Éric Angelini**³

Les mots retenus par les textes réglementaires, ne sont peut être pas toujours les plus pertinents, mais ils modèlent nos modes d'échange.

Vingt ans d'utilisation de la directive 88/388 ont imposé un vocabulaire particulier. A ce jour le nouveau règlement européen va imposer sa loi... son vocabulaire et la traduction française de l'anglais (de référence) présente quelques points intéressants De plus, afin de rendre cela « lisible » par les professionnels les associations professionnelles travaillent à des guides pratiques, qui s'appuient sur des normes, des codes d'usage internationaux.

Nous passerons en revue ces différents aspects, vis-à-vis de pratiques des aromaticiens et des utilisateurs d'arômes.

³ Directeur de la Réglementation de la Société Mane & fils SA. Il est également membre du bureau du Syndicat national des industries aromatiques alimentaires.